

AFFAIRE N° 8. - Notes d'honoraires présentées par le Cabinet  
AUDRY pour exécution de travaux topographiques pour le compte de la Com-  
MUNE DE Saint-Denis

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Il s'agit de travaux topographiques réalisés:

- 1°) à Saint-Denis dans la zone dite du Piémont - Montant: 1 074 450 F CFA;
- 2°) sur le terrain DUSSAC à la Montagne, appartenant actuellement à la Commune, destiné à recevoir la construction d'un C.E.S. - Montant 54 470 Frs CFA,
- 3°) sur un terrain communal situé à Saint-Denis (Ste-Clotilde, ruelle la Cure) destiné à recevoir la construction d'un C.E.G. et d'une cantine scolaire - Montant 78 450 F CFA.

Il s'agit, en outre, de travaux de bornage d'une parcelle de terrain sise au Chaudron dans le lotissement de la S.I.D.R. destinée à recevoir la construction d'un groupe scolaire - montant 32 170 Frs, et de travaux de calcul de fourniture de quatre reproductions du plan n°1449 concernant le terrain de la Société du Quartier Français sise à Sainte-Clotilde dont la Commune envisage de se rendre acquéreur par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique - Montant 8.500 Frs - destination: construction d'une cantine scolaire et d'un ensemble sportif.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,  
St Denis le 23  
Avril 1966,  
M. le Maire, absent,  
en mission le  
Secrétaire Général,  
Signé: J. Chubard.